

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 9 FEVRIER 2026

LISTE DES DELIBERATIONS EXAMINEES
--

N° DCM	TITRE	TITRE
		I. Approbation du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 8 Décembre 2025
2026/01	II. Affaires générales	<ul style="list-style-type: none"> - Reprise anticipée des résultats 2025 - Budget Primitif 2026 - Admission en non-valeur – Liste des produits irrécouvrables - Dossier de Subvention « Lieu d'Ecoute d'Accueil et d'Orientation » CMSEA - Détermination des ratios promus promouvables
2026/	III. Pôle social	<ul style="list-style-type: none"> - Dossiers d'aide financière
2026/	IV. Pôle Seniors :	<ul style="list-style-type: none"> - Institution d'une régie de recettes - Nomination du régisseur titulaire et suppléant
	V. Informations diverses :	<p>1) Don</p> <p>2) Pôle seniors :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 21/01/2026 RAM : Réunion ; objectifs et visites de convivialité aux seniors. - 27/01/2026 Après-midi jeux à la bibliothèque (tous les 15 jours) - 28/01/2026 Ateliers intergénérationnels sur le thème Jules Verne avec le périscolaire (tous les 15 jours) - Voyage 2026 à CARCANS MAUBUISSON : 57 personnes sont préinscrites à ce jour. - Kafé Klasch en mairie un mardi sur 2 <p><u>Projets à venir :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> -Café des seniors au bar à jeux l'Epopée de Sarrebourg (1 x par mois) - Sortie WIMOOV avec les seniors : pas de date ni lieu pour l'instant - Dépôt du dossier de subvention « LABEL VIE » pour mise en place d'ateliers autour de la prévention des chutes et initiation premiers secours

Ville de **Sarrebourg**

PROCES VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

EN DATE DU 9 FEVRIER 2026

Convoqué le 2 Février 2026

Le Conseil d'Administration du CCAS s'est réuni le lundi 9 Février 2026 à 9 h 00 à l'Hôtel de Ville en salle du conseil municipal, sous la présidence de Madame WARNERY Sandrine, en l'absence de Monsieur MARTY Alain Président.

Mme MARTIN Carole, Adjointe,
 Mme CANFEUR Annie, Conseillère Municipale,
 M. CLERGET Jean-Michel, Conseiller Municipal,
 Mme FREY Françoise, Conseillère Municipale,
 M. SORNETTE, Conseiller Municipal Délégué,
 M. POTDEVIN Pascal représentant l'A.P.E.I,
 Mme RHODE Cathy, représentant les Restos du Cœur,
 M. ROEHR Antoine, représentant l'association des personnes âgées,
 M. SIMONIN Jacques, représentant le Secours Catholique.

Absents

Mme MOUTIER Marie-Louise, représentant l'UDAF,

Absents excusés :

Mme DEHU Anne-Marie, Conseillère Municipale, excusée donne procuration à
 Mme CANFEUR Annie,
 Mme LE CUDENEC Evelyne, représentant l'Association St Vincent de Paul, excusée donne
 procuration à M. SIMONIN Jacques.

Assistent également à la séance :

Mme CONRAUX Séverine, Directrice du CCAS
 Mme JOUVE Sabine, Adjoint Administratif

Secrétaire de séance : Mme FREY Françoise

ORDRE DU JOUR :

- I) *Approbation du procès-verbal de la commission du 8 Décembre 2025*
- II) *Affaires Générales :*
 - *Reprise anticipée des résultats 2025*
 - *Budget Primitif 2026*
 - *Admission en non-valeur – Liste des produits irrécouvrables*
 - *Dossier de subvention « Lieu d'Ecoute et d'Accueil et d'Orientation » CMSEA*
- III) *Pôle social*
 - *Dossiers d'aide financière*

IV) Pôle seniors :

Conseil d'Administration du 9 février 2026
 CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE SARREBOURG

- Institution d'une régie de recettes
- Nomination du régisseur titulaire et suppléant

V) Informations et questions diverses :

Pôle seniors :

- 21/01/2026 RAM réunion : objectifs et visites de convivialité aux seniors
- Voyage 2026 à CARCANS MAUBUISSON : 57 personnes sont pré inscrites à ce jour.
- Visites et jeux à la bibliothèque à partir du mardi 27/01/2026 tous les 15 jours
- Mise en place de rencontres intergénérationnelles entre le périscolaire et les seniors visités par l'animatrice seniors à partir du mercredi 28/01/2026, tous les 15 jours (thème Jules VERNE, cuisine, jeux, bricolage, temps d'échange)
- Kafé Klasch en mairie un mardi sur deux

Projets à venir :

- Sortie WIMOOV avec les seniors ayant participé aux ateliers : pas de date pour l'instant.
- Café des seniors au bar à jeux l'Epopée de Sarrebourg (1 fois par mois)
- Dépôt du dossier de subvention « LABEL VIE » pour mise en place d'ateliers autour de la prévention des chutes et initiation aux premiers secours.

I) APPROBATION DU PROCES VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Le procès-verbal de la séance du Conseil d'Administration du 8 Décembre 2025 a été approuvé par l'ensemble du Conseil d'Administration.

II) AFFAIRES GENERALES :

<p>DCA 2026/01 Nombre de membres présents : 10 Nombre de procurations : 2 Nombre de votants : 12 Quorum : 10</p>
--

1) REPRISE ANTICIPEE DES RESULTATS 2025

Le Président précise qu'il est possible, sous réserve d'une délibération du conseil municipal, de reprendre les résultats de l'exercice N -1 dès le vote du budget primitif même si le compte de gestion et le compte administratif n'ont pas encore été adoptés au moment du vote du budget primitif.

En effet, les résultats peuvent être estimés au 31 décembre 2025, avant l'adoption du compte de gestion et du compte administratif.

La reprise anticipée doit être justifiée par :

- une fiche de calcul du résultat,
- une balance,
- l'état des restes à réaliser au 31 décembre.

La procédure de reprise anticipée se distingue de la procédure normale en ce que l'affectation en réserve au compte 1068 reste une prévision jusqu'à la production de la délibération d'affectation de résultat définitive intervenant après le vote du compte administratif.

Le Président ajoute que la reprise anticipée porte obligatoirement sur la totalité de l'excédent du fonctionnement disponible estimé.

Le Président présente ensuite les résultats prévisionnels de l'exercice 2025 selon l'annexe ci-jointe.

Le conseil d'administration du CCAS sur proposition du président, après en avoir délibéré, DECIDE avec 12 voix avis favorables :

1°) D'adopter pour le budget 2026, selon les tableaux annexés, les reprises anticipées des résultats ci-après :

Budget	Inscription 002	Inscription 001
CCAS	+ 144 608.44 €	- 59 212.64 €

2°) D'autoriser le maire à signer toutes les pièces du dossier

Document annexe I

2) BUDGET PRIMITIF 2026

La vice-présidente propose de voter le budget par nature et d'adopter la section de fonctionnement et la section d'investissement par chapitre.

Cette modalité de vote est adoptée avec 12 avis favorables.

Le budget primitif du CCAS pour l'exercice 2026 est joint à la présente délibération. Il a été élaboré sur la base des résultats provisoires de 2025.

Le volume global du budget primitif du CCAS s'élève, tous mouvements (réels et ordre) et toutes sections confondues à 1 542 636.88 €.

Par section (investissement et fonctionnement) et type de mouvements (réels et ordre), le budget primitif du budget du CCAS se décompose de la façon suivante pour l'exercice 2026 :

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
MOUVEMENTS REELS	1 406 915.00	1 435 236.44	106 400.44	78 079.00
MOUVEMENTS D'ORDRE	28 821.44	500.00	500.00	28 821.44
TOTAL	1 435 736.44	1 435 736.44	106 900.44	106 900.44

Vu les résultats antérieurs reportés,
Vu les états des dépenses et des recettes engagées et restant à réaliser,

La présidente met aux voix :

- les chapitres de la section de fonctionnement du budget du CCAS pour l'exercice 2026 comme présenté dans le document ci-joint.
- les chapitres de la section d'investissement du budget du CCAS pour l'exercice 2026 comme présenté dans le document ci-joint.
- l'adoption des annexes du budget primitif 2026 du CCAS comme présentées dans le document ci-joint.

Les chapitres de la section de fonctionnement du budget primitif du CCAS 2026 sont adoptés par 12 voix avis favorables.

Les chapitres de la section d'investissement du budget primitif du CCAS 2026 sont adoptés par 12 voix avis favorables.

Les annexes du budget primitif 2026 du CCAS sont adoptées par 12 voix avis favorables.

Document en PJ

3) ADMISSION EN NON-VALEUR – LISTE DES PRODUITS IRRECOUVRABLES

Le Président soumet les états de produits irrécouvrables de l'exercice 2026 dont Mme la Trésorière de Sarrebourg demande l'admission en non-valeur.

Ces produits, dont les listes jointes en annexes font état, n'ont pu être recouvrés malgré les recherches et les poursuites effectuées à ce jour.

L'admission en non-valeur de ces produits a pour effet d'apurer la comptabilité de Mme la Trésorière, dont la responsabilité ne se trouve pas déchargée pour autant.

L'encaissement de ces recettes sera poursuivi, notamment dans le cas d'un changement de situation financière des débiteurs.

Le Président propose de prononcer l'admission en non-valeur des produits irrécouvrables joints en annexe, pour un total de (67.87) € € et de fixer l'imputation de la dépense.

Le conseil d'administration, réuni le 9 février 2026, après avoir délibéré, DECIDE :

1°) D'admettre en non-valeur les produits irrécouvrables joints en annexe pour un total de (67.87) €, les crédits étant inscrits au budget 2026,

2°) D'autoriser le Président à signer toutes les pièces du dossier

4) SUBVENTION CMSEA

Le dispositif Espoir du CMSEA a adressé pour l'année 2026 une demande de subvention au CCAS de Sarrebourg dans le cadre de la continuité du travail mené sur le territoire afin de renforcer la prévention et l'accompagnement des situations de violences conjugales et intrafamiliales.

Les actions proposées au sein de la commune de Sarrebourg se déclinent selon divers axes :

- Une approche individuelle avec la mise en place de permanences au sein du LEAO le jeudi de 8h00 à 12h00 et de 12h30 à 14h30, permanence assurée par une intervenante sociale,
- La mise en place d'ateliers collectifs à destination du public, dont un atelier de Self Défense prévu pour l'année 2026,
- La coordination du dispositif de mise à l'abri sur le territoire,
- L'animation du réseau partenarial local,
- La participation aux actions de sensibilisation autour des questions de violence, notamment à l'occasion de la Journée Internationale de Lutte contre les violences faites aux femmes.

La subvention sollicitée au titre de l'année 2026 s'élève à 2 000 €.

Il est proposé, au regard des éléments financiers fournis et dans le cadre d'une première demande de subvention accordée par le CCAS de Sarrebourg au CMSEA, d'accorder une subvention pour le LEAO à hauteur de 1 500 euros pour l'exercice budgétaire 2026.

Il est proposé au Conseil d'Administration, après délibération,

- 1) D'accorder une subvention de 1 500 euros pour les actions en faveur des actions de lutte contre les Violences Conjugales et la tenue de la permanence du LEAO. Cette subvention sera inscrite au chapitre des dépenses – Fonction 020 – Nature 65748 de l'exercice comptable du budget 2026 du CCAS
- 2) D'autoriser le Président à signer toutes les pièces du dossier

5) DETERMINATION DES RATIOS PROMUS PROMOUVABLES

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le code général de la fonction publique, notamment son article L522-27,

Pour tous les cadres d'emplois, hormis celui des agents de police municipale, le nombre maximum de fonctionnaires pouvant bénéficier d'un avancement de grade est déterminé par application d'un taux de promotion à l'effectif des fonctionnaires remplissant les conditions pour cet avancement de grade. Ce taux de promotion est fixé par l'assemblée délibérante après avis du comité social territorial.

L'organe délibérant a toute liberté pour déterminer les taux applicables, aucun ratio minimum ou maximum n'étant prévu.

Il précise que si l'Assemblée délibérante est libre dans ses choix, elle peut tenir compte d'un certain nombre d'éléments objectifs tels que :

fait, une prise en charge des frais du matériel médical pourra être accordée seulement après avance de paiement du couple. L'aide sera versé au fournisseur.

Documents en annexe II

IV) POLE SENIORS :

DCA 2026/03 Nombre de membres présents : 10 Nombre de procurations : 2 Nombre de votants : 12 Quorum :10
--

1) INSTITUTION D'UNE REGIE DE RECETTES SENIORS

2) NOMINATION DU REGISSEUR TITULAIRE ET SUPPLEANT

Le conseil d'administration, après avoir délibéré, DECIDE :

- 1°) D'accepter l'institution d'une régie de recettes seniors,
- 2°) D'accepter la nomination du régisseur titulaire et du suppléant,
- 3°) D'autoriser le président à signer toutes les pièces du dossier.

V) INFORMATION ET QUESTION DIVERSES

1) Dons

Monsieur le Président CCAS informe les membres du Conseil de la réception d'un don en faveur du CCAS venant de l'association ALCTS (association locale pour le culte des témoins de Jéhovah de Sarrebourg) pour un montant de 200.- €.

Monsieur Le Président propose au conseil d'accepter et d'imputer le don à l'article 756 – fonction 020 du budget du CCAS.

Le conseil d'administration approuve à l'unanimité des membres présents l'affectation du don de 200.- € à l'article 756 – fonction 020.

- la politique générale des ressources humaines susceptible d'être menée par la collectivité en matière d'avancement,
- la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences des agents de la collectivité au vu de l'évolution des missions susceptibles de leur être confiées, des profils de postes et de la structure des emplois ;
- la reconnaissance du mérite et de l'expérience professionnelle de chacun.

Il précise, en outre, que les dispositions en vigueur n'imposent pas que le taux de promotion retenu soit identique pour tous les emplois et cadres d'emplois et que l'autorité territoriale reste libre de procéder ou non à l'inscription d'un agent sur le tableau annuel d'avancement.

Il propose donc de fixer comme suit le taux de promotion pour les avancements de grade de la collectivité (arrondi à l'entier supérieur) :

Filière	Grade d'avancement	Ratio
Animation	Adjoint d'animation principal de 2 ^e classe	0%

Le conseil d'administration, sur avis favorable du comité social territorial réuni le 23 janvier 2026, après en avoir délibéré, DECIDE :

- 1°) D'accepter les propositions du président,
- 2°) De fixer le taux de promotion des avancements de grade comme proposé,
- 3°) D'autoriser le président à signer toutes les pièces du dossier.

III) POLE SOCIAL :

DCA 2026/02 Nombre de membres présents : 10 Nombre de procurations : 2 Nombre de votants : 12 Quorum : 10

ETUDE DE 2 DOSSIERS DE DEMANDE D'AIDE FINANCIERE

Le conseil d'administration a délibéré sur les dossiers d'aides facultatives présentés et décide l'attribution des montants d'aides financières suivants (détail en annexe III) :

- 1 Aide financière a été accordée pour un montant de **245.- €**
- 1 Dossier a obtenu un REFUS d'attribution d'aide financière.

Un complément d'information a été transmis au CCAS concernant l'aide accordée le 27/10/2025 pour un montant de 250.- € restée en instance. En effet, le CMS nous informe qu'un dossier APA a été

2) Information divers Pôle Seniors :

- 21/01/2026 RAM : Réunion ; objectifs et visites de convivialité aux seniors.
- 27/01/2026 Jeux à la bibliothèque
- 28/01/2026 Rencontre intergénérationnelle avec le périscolaire
- Voyage 2026 à CARCANS MAUBUISSON : 53 personnes sont préinscrites à ce jour.
-

Projets à venir :

- Les mardis (tous les 15 jours) de février et mars : Ateliers à la bibliothèque
- Café des seniors : 1 x par mois
- Dépôt du dossier de subvention « LABEL VIE » pour mise en place d'ateliers autour de la prévention des chutes et initiation aux premiers secours.

Plus personne ne demandant la parole, la séance est levée 10 h 30

Secrétaire de séance

Françoise FREY



Pour le Président,
La Vice-Présidente



Sandrine WARNERY



ANNEXE I**RESULTATS PROVISOIRES**

CA 2025

PREVISIONNEL

Libellés	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats de l'ex. 2024 reportés		10 360,32		287 158,22		287 158,22
Opérations de l'exercice	127 348,80	57 775,84	1 272 027,51	1 129 477,73	1 399 376,31	1 187 253,57
TOTAUX	127 348,80	68 136,16	1 272 027,51	1 416 635,95	1 399 376,31	1 474 411,79
Résultats de clôture	59 212,64					75 035,48
Restes à réaliser	4 644,00	74 724,00			4 644,00	74 724,00
TOTAUX CUMULES	131 992,80	142 860,16	1 272 027,51	1 416 635,95	1 399 376,31	1 549 135,79
RESULTATS DEFINITIFS		10 867,36		144 608,44		155 475,80

POLE SOCIAL – ANNEXE II

DCA 2026/02 Nombre de membres présents : 10 Nombre de procurations : 2 Nombre de votants : 12 Quorum : 10

- **ETUDE DE 2 DOSSIERS DE DEMANDE D'AIDE FINANCIERE**

Secours énergie :

Madame P et Monsieur W domiciliés 6 rue de Lorraine à Sarrebourg.

Avis Défavorable (7 voix CONTRE, 4 voix POUR, et 1 ABSTENTION) pour un secours électricité et gaz

Madame S domiciliée 18 rue Albert Schweitzer à Sarrebourg.

Avis Favorable à l'unanimité pour l'attribution d'une aide de 245.-€ en règlement d'une partie de la facture de FIOUL. Cette aide sera versée à Ets ZIMMERMANN Sarl.

Secours financiers :

Lors du Conseil d'Administration en date du 27/10/2025, les membres avaient attribué à l'unanimité une aide de 250.- € pour du matériel adapté à Monsieur et Madame M domiciliés 25 rue Division Leclerc 3^{ème} Etage à Sarrebourg. Toutefois cette aide était restée en instance dans l'attente d'une réponse de demande de financement auprès de la CARSAT.

Le 22/01/2026 le CCAS a eu pour information du CMS : qu'une demande de prise en charge des frais de matériel médical peut être faite au titre du dossier APA, par contre le couple doit avancer le paiement dans sa totalité, ce qui est impossible pour le couple au vu de leur situation financière.

L'aide accordée le 27/10/2025 sera versée à Alliance Santé sous réserve de présentation de la facture

